



APPEL À PROJETS THEMATIQUE 2025

Les évolutions de la parenté en contexte d'adoption et de recherche des origines

Disciplines concernées : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, DROIT, SCIENCES MÉDICALES, SCIENCES ÉCONOMIQUES...

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) vise à produire et à améliorer la connaissance dans le champ de la protection de l'enfance. Son périmètre d'observation a été rappelé par la loi du 7 février 2022 et comprend les phénomènes de maltraitance et/ou de mise en danger envers les mineurs, les effets des mesures de protection et d'éducation mises en œuvre ainsi que la connaissance des questions d'adoptions et d'accès aux origines personnelles.

Le Conseil scientifique de l'ONPE et le Conseil d'administration du GIP France Enfance Protégée dont l'ONPE fait partie conviennent chaque année de proposer un appel à projets thématique à des équipes de recherche de toutes les disciplines concernées par ces phénomènes.

La thématique de l'appel à projets 2025 de l'ONPE porte sur :

« Les évolutions de la parenté en contexte d'adoption et de recherche des origines »

PROBLÉMATIQUE

La parenté en contexte d'adoption et de recherche des origines se transforme à mesure qu'évoluent le contexte législatif comme les représentations et les manières de faire famille. L'adoption s'opère suivant des configurations multiples qu'il s'agisse d'adoption nationale (pupilles de l'Etat) ou internationale, de son régime juridique (plénière ou simple), du profil des enfants adoptés (enfants considérés comme ayant des besoins spécifiques, nés sous le secret, ayant connu un parcours long en protection de l'enfance etc.), interrogeant ainsi la multiplicité des parentés.

Au cœur des métamorphoses de la parenté, la question fondamentale de l'intérêt supérieur de l'enfant demeure centrale et à ce titre est rappelée par la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption

internationale. Dès lors, quels enjeux posent les nouvelles réalités sociales et familiales des processus adoptifs et de recherche des origines pour la parenté ?

Alors que le principe de subsidiarité s'est imposé comme une garantie du respect de l'intérêt de l'enfant, l'adoption internationale a été reconfigurée ces dernières décennies par une succession de textes législatifs qui modifient sensiblement l'encadrement des procédures adoptives. Les dispositions relatives à l'adoption nationale ont également évolué, la loi du 21 février 2022 reconnaissant désormais une plus grande diversité des configurations familiales avec l'évolution des critères et du statut conjugal pour les parents adoptifs. En outre, les évolutions juridiques permettent des changements statutaires des enfants dans les situations de délaissement parental. Se sont observés des changements importants du profil des enfants candidats à l'adoption, au niveau international comme national, avec une augmentation des enfants ayant un âge plus élevé, en fratrie, rencontrant des difficultés de santé, ayant précédemment connu un parcours diversifié de prise en charge, etc. Toutes ces évolutions conduisent à modifier les expériences de parentés adoptives et à questionner les pratiques professionnelles.

Par ailleurs, le partage d'expériences entre adoptés devenus adultes les a conduits à faire entendre un ensemble de questionnements et à formuler des revendications. Des enjeux autour de la recherche des origines se sont dès lors imposés.

Dans le cadre de son appel à projets thématique 2025, l'ONPE soutiendra ainsi des recherches scientifiques permettant d'interroger et de faire émerger des connaissances sur les évolutions des parentés en contexte d'adoption et de recherche des origines. Il s'agit de mieux cerner et comprendre les reconfigurations qui les traversent, d'interroger les pratiques professionnelles et d'analyser les expériences vécues par les personnes concernées afin de mieux répondre aux besoins des enfants et personnes adoptés, des familles et des professionnels qui les accompagnent.

L'appel à projets de recherche vise à engager des recherches scientifiques répondant notamment à un des trois axes suivants, d'autres pistes de recherche pouvant être explorées :

○ **1^{er} axe : Les parentés adoptives**

Un premier axe de recherche consiste à interroger les enjeux des parentés adoptives en questionnant notamment la manière dont les changements législatifs et sociaux modifient la parenté en contexte d'adoption nationale et internationale, en explorant les sujets suivants :

- Les effets des évolutions législatives en matière d'adoption sur les parentés.
- Les transformations de la parenté adoptive liées à l'évolution du profil des enfants et du profil des parents adoptifs.
- Les conditions favorisant l'appareillement des enfants et l'expérience vécue par les enfants, les parents d'origines et les parents adoptifs dans les processus

d'adoption ; les effets éventuels des origines géographiques des enfants ou des contextes territoriaux des parents.

- L'accompagnement et la prise en charge adaptées des besoins spécifiques des familles adoptives. Il pourra notamment s'agir d'identifier les ressources, les formations ou les programmes d'intervention qui sont susceptibles de répondre à leurs besoins.
 - Les différences d'expériences entre frères et sœurs au sein des familles adoptives.
 - Les évolutions que la parenté peut connaître au cours du temps en considérant les approches longitudinales.
- **2^{ème} axe : Autorité parentale, affiliations et parentés dans les parcours de pupilles de l'Etat**

Un second axe de recherche consiste à interroger la parenté des enfants pupilles de l'Etat en considérant ses évolutions potentielles au cours de leurs parcours. Au 31 décembre 2022, 4 516 enfants bénéficiaient du statut de pupille de l'État en France dont 984 sont confiés en vue d'adoption. A ce titre, plusieurs questions pourraient être posées :

- Le rôle des instances de tutelle et l'exercice de l'autorité parentale pour les pupilles de l'Etat au fil de leur parcours de prise en charge.
 - L'étude des parcours notamment de délaissement, l'évolution des profils, des statuts et l'expérience de la parenté, et de l'affiliation des enfants pupilles de l'Etat.
 - Projets de vie et enjeux de l'adoption des pupilles de l'Etat.
 - L'évolution des pratiques professionnelles dans le cadre de l'accompagnement des enfants pupilles de l'Etat.
 - Le recours à l'adoption simple avant ou après la majorité.
- **3^{ème} axe : Les effets de la recherche des origines personnelles sur les liens familiaux**

Un troisième axe vise à aborder la recherche des origines personnelles en questionnant comment elles sont susceptibles d'interroger les parentés. Les travaux de recherches proposés dans ce cadre pourraient répondre aux questionnements suivants :

- Les effets de la recherche des origines sur la parenté et les relations au sein de la famille.
- La pluralité des enjeux que pose la recherche des origines selon le contexte d'adoption.
- L'analyse des procédures, des pratiques administratives et des accompagnements proposés aux personnes et aux familles engagées dans des démarches de recherches des origines et les questions de pair-aidance dans ces démarches.
- Les échanges qui peuvent se nouer avec les proches d'origines retrouvés et les expériences relationnelles/de parentés vécues.
- Les fratries et la recherche des origines.
- Les contextes de vie qui amènent les personnes à engager une recherche de leurs origines.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les projets de recherche pourront faire émerger des recommandations au niveau des pratiques de terrain et des politiques publiques dans le cadre français tant métropolitain qu'ultramarin (y compris par la comparaison avec d'autres pays) afin de mieux prendre en compte les résultats des études de recherche et d'évaluation, d'élaborer ou rendre reproductibles des programmes ou dispositifs.

Les projets de recherche pourront également faire émerger des connaissances, des recommandations, des référentiels ou des outils permettant d'améliorer la formation des professionnels.

Les projets de recherche favorisant des expérimentations pratiques innovantes à partir d'une approche pluridisciplinaire seront fortement appréciés.

Par ailleurs, le Conseil scientifique sera particulièrement attentif à ce que les auteurs des projets aient anticipé les questions de recherche et de méthodes, d'accès aux terrains, de relations avec les professionnels, les institutions, les services, les associations, etc. susceptibles de favoriser ou de permettre le contact avec les sources d'information et/ou les personnes ressources. Les accords de principe formalisés par les services concernés, le cas échéant, sont dans ce cadre fortement recommandés. Le Conseil scientifique sera également attentif à la présence de cofinancements au projet.

De plus, le conseil sera attentif à ce que les auteurs aient souligné la pertinence de la recherche par rapport aux recherches et travaux universitaires existants sur la question, ainsi que l'importance, l'originalité et la contribution prévue de leur recherche à l'avancement des connaissances.

Le Conseil scientifique sera également attentif à ce que les auteurs aient réfléchi au cadre éthique et déontologique de leur projet, notamment aux mesures à mettre en place pour garantir que leur démarche soit respectueuse des personnes impliquées et/ou rencontrées dans le cadre de la recherche et des dispositions prévues par le RGPD (notamment obtention du consentement éclairé, passage en comité éthique, en comité de protection des personnes, respect de l'anonymat dans tout le déroulé de l'étude). De la même manière, concernant le recueil de la parole des enfants, il sera attentif à l'obtention des accords juridiques, éthiques et déontologiques adéquats ; le protocole envisagé devra être précisé dès la réponse à l'appel.

Enfin, les projets qui engagent une équipe pluridisciplinaire seront fortement appréciés, avec l'importance de préciser l'engagement de chaque personne prenant part au projet.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les dossiers seront constitués des éléments suivants :

- dossier administratif et financier (à télécharger sur le site de l'ONPE) ;
- texte du projet qui ne devra pas dépasser 10 pages (hors annexes). Police : Times New Roman taille 12 pour le corps du texte et 10 pour la bibliographie. Interligne : simple ou 1,5 ligne ;
- le résumé du projet de recherche (une page, 1 800 signes).

La durée du projet ne pourra excéder 18 mois.

Les répondants veilleront à bien mettre en évidence la structure qui porte la recherche ainsi que les partenariats mis en œuvre comme la problématique et l'originalité de la recherche au regard de la littérature scientifique existante.

La méthode, en particulier les modalités d'accès au terrain, le recueil des données empiriques et le dispositif éthique et déontologique, fera l'objet d'une attention particulière.

Le budget sera détaillé et, le cas échéant, les financements complémentaires seront précisés selon qu'ils aient été sollicités ou obtenus. A titre indicatif, les projets sont soutenus en moyenne à hauteur de 15 000 euros à 35 000 euros sans dépasser 50 000 euros.

Les conventions établies pour le financement de ces recherches correspondent à un modèle type dont les termes ne pourront être modifiés. **Les équipes sont invitées à se rapprocher des autorités signataires, juridiques et comptables, lors de l'élaboration du projet. Le modèle de convention, selon que la TVA soit applicable ou pas, est unique (il peut être téléchargé sur le [site de l'ONPE](#)) et aucun terme ne peut être modifié.**

Les dossiers complets devront être adressés, au plus tard le **vendredi 4 avril 2025** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction de l'ONPE, 63 bis boulevard Bessières, 75017 Paris

Une copie de l'ensemble des pièces devra **également être envoyée par courriel** à l'adresse suivante :

onpe.direction@france-enfance-protgee.fr

Des éléments d'informations complémentaires, notamment un modèle de convention-type, pourront être obtenus au **06 04 67 48 52** ou/et **sur le [site de l'ONPE](#)**.

Par ailleurs, les équipes de recherche qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires peuvent solliciter des informations complémentaires par mail : **onpe.conseilscientifique@france-enfance-protgee.fr**

MODE DE SÉLECTION

Chaque projet sera analysé par deux experts désignés par le conseil scientifique de l'ONPE. Ce dernier pourra auditionner les équipes présélectionnées. Dans ce cas, les auditions auront lieu le **17 juin 2025**.

Un ou plusieurs projets pourront être retenus par le conseil scientifique de l'ONPE.

Après avis de ce dernier, le conseil d'administration du GIP France Enfance Protégée décidera de l'opportunité du financement.

La décision sera transmise aux équipes courant **juillet 2025**.